

# Etude sur la qualité de l'eau potable :

## Eléments clés et références

- Une eau **globalement** bonne, mais parfois polluée au niveau **local** :.

Il est important de rappeler que l'eau potable est globalement de très bonne qualité pour la plus grande partie de la population. La réglementation impose un grand nombre de critères physico-chimiques et bactériologiques à respecter. En outre elle impose un nombre et une fréquence d'analyses qui sont proportionnels au nombre d'habitants desservis. En clair, plus un réseau dessert de personnes, plus l'eau sera surveillée. Ceci explique pourquoi la très grande majorité des Français (qui vivent en ville ou en zone périurbaine) a accès tout au long de l'année à une eau de très bonne qualité.

A l'inverse, les petits réseaux desservant un faible nombre de personnes en zone rurale ne sont pas soumis par la réglementation à une telle fréquence d'analyse. Par ailleurs, les petites collectivités qui les gèrent n'ont pas toujours les moyens humains, financiers ou le temps pour gérer correctement leurs réseaux. C'est la raison pour laquelle l'essentiel des non-conformités que nous avons trouvées correspondent à des petites communes situées en zones rurales. Le point de vue adopté par les autorités est donc de considérer que la situation est sous contrôle puisqu'un faible nombre de personnes est concerné par ces pollutions. Pour autant, nous considérons que tous les consommateurs, y compris ceux vivant en zone rurale, doivent avoir accès à une eau potable.

- **Des pollutions agricoles qui trahissent une forte pression de l'agriculture intensive**

S'agissant plus particulièrement des pollutions agricoles (voir lesquelles plus loin), on ne peut pas se contenter de raisonner uniquement par rapport à la proportion de la population touchée. En effet, si l'on regarde le nombre de communes et la proportion des territoires concernés par ces pollutions, on s'aperçoit alors que le problème de la pollution agricole est plus important et qu'il recoupe les zones de cultures intensives en France.

Mais au-delà de l'impact environnemental catastrophique, cette forte pression de pollutions agricoles a un impact direct sur les consommateurs :

- En termes budgétaires, ce sont les consommateurs qui paient le coût de la dépollution par le biais de leurs factures d'eau.
- En ce qui concerne la pérennité de la ressource, les solutions le plus souvent choisies par les collectivités consistent à diluer les eaux polluées avec de l'eau conforme ou encore à fermer les captages les plus pollués, pour en forer d'autres plus loin. Or il s'agit d'une politique à courte vue, qui montre déjà ses limites dans certaines régions, où les possibilités de forages commencent à se raréfier. En outre, au-delà d'un certain niveau de contaminations, il n'est plus possible de dépolluer une eau (de manière économiquement acceptable).

(nota : ces pollutions agricoles ne concernent pas tous les départements/régions)

### Critères pour l'eau non traitée (eau brute) :

Pour la production d'eau potable, ne peuvent être utilisées que des eaux respectant les critères suivants :

#### **Nitrates :**

- 50 mg/litre pour les eaux superficielles (rivières, fleuves) ;
- 100 mg/L en nitrates pour les eaux souterraines (nappes phréatiques)

#### **Pesticides :**

- 2 µg/L pour chaque pesticide mesuré ;
- 5 µg/L pour le total des substances de pesticides mesurées.

Nota : en France, l'eau du robinet provient à 67 % de ressources souterraines et à 33 % de ressources superficielles (lacs, rivières...),

### Captages :

- **Périmètres de protection** : ils ont pour but d'empêcher les pollutions de l'eau en encadrant ou en interdisant les pratiques susceptibles de contaminer l'eau telles que les activités agricoles (épandage d'engrais, de pesticides ...) ou contre les pollutions accidentelles
- **Captages protégés** : à ce jour seulement 39% des captages en France disposent d'une protection complète
- Les pollutions en nitrates représentent actuellement la principale cause d'abandon des captages.

### Détails sur la protection des captages :

- le **périmètre de protection immédiate** correspond à l'environnement proche du point d'eau. Il est acquis par la collectivité, clôturé et toute activité y est interdite. Il a pour fonctions principales d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter les déversements de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
- le **périmètre de protection rapprochée** délimite un secteur, en général de quelques hectares, en principe calqué sur « la zone d'appel » du point d'eau. A l'intérieur de ce périmètre, toutes les activités susceptibles de provoquer une pollution sont interdites ou soumises à des prescriptions particulières (constructions, activités, rejets, dépôts, épandages,...).
- le **périmètre de protection éloignée** est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes et lorsque des prescriptions particulières paraissent de nature à réduire significativement les risques sanitaires. Il correspond à la zone d'alimentation du point de captage d'eau, voire à l'ensemble du bassin versant.

### **Eau potable – critères choisis pour le relevé de l'UFC-Que Choisir :**

Nota : de nombreux autres critères définissent la qualité de l'eau potable, mais nous avons sélectionnés ces six critères qui recouvrent des contaminations souvent rencontrés et pertinentes au regards de la sécurité pour le consommateur.

#### **Pesticides :**

- Atrazine (et ses métabolites) - Valeur maximale : 0,1 µg/l
- Total des pesticides analysés - Valeur maximale : 0,5 µg/l

**Critères bactériologiques :** Bactéries coliformes - Norme : absence dans 100mL

**Nitrates :** Valeur maximale : ≤ 50 mg/L

**Radioactivité :** Valeur maximale : 0,1 mSv/an

**Aluminium :** Valeur maximale : 200 µg/l

**Sélénium :** Valeur maximale : 10 µg/l

### **Fréquence d'analyses définie par la réglementation :**

La fréquence de prélèvement des analyses est définie réglementairement en fonction du nombre d'habitants desservis par un réseau. Par conséquent une grande agglomération bénéficiera de nombreux contrôles, alors que pour les plus petites communes, il faut pas moins de cinq ans pour que la totalité des analyses soit réalisé !

Ceci explique pourquoi il est très difficile actuellement d'avoir une bonne connaissance et un bon suivi de la qualité de l'eau en zone rurale. Près de 80 % des prélèvements non conformes concernent les réseaux les plus petits (moins de 500 habitants). !

### **Risques posés par les contaminants:**

**Nitrates :** Les teneurs excessives en nitrates dans l'alimentation sont susceptibles de faire courir des risques de méthémoglobinémie chez les nourrissons. En effet, les nitrates transformés dans l'organisme en nitrites, peuvent par la modification des propriétés de l'hémoglobine du sang, empêcher un transport correct de l'oxygène par les globules rouges. Toutefois, aucun cas de méthémoglobinémie lié à l'eau d'alimentation n'est recensé aujourd'hui en France.

**Pesticides** : le risque susceptible d'être posé par les pesticide est celui de l'exposition à long terme, à des doses très faibles mais répétitives, avec des effets de synergies possibles entre les différents pesticides. Les risques suspectés, sans qu'ils aient pu être démontrés à ce jour, pourraient être des cancers (leucémies notamment), de troubles du système nerveux ainsi que de troubles de la reproduction.

**Sélénium** : composant des roches profondes dont la présence dans les eaux révèle l'épuisement de la ressource et dont les conséquences sur la santé sont à ce jour mal évaluées.

**Qualité bactériologique** : les défauts de traitement de potabilisation (chloration) ou des canalisations endommagées dans le réseau peuvent entraîner la présence de bactéries responsables par exemple de troubles intestinaux.

**Aluminium** : l'aluminium est utilisé sous la forme des sels pour rendre limpide des eaux naturellement troubles. Bien qu'il n'y ait pas à ce jour de lien démontré entre l'exposition à l'aluminium et la maladie d'Alzheimer, par application du principe de précaution, il est recommandé de limiter les doses ingérées.

**Radioactivité** : dans certaines régions au sous-sol granitique, l'eau peut être contaminée par la présence de composés radioactifs naturellement présents dans les roches (radon).